



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau et environnement
Cellule lac d'Annecy

Annecy, le **15 MARS 2023**

Éléments de précisions au cahier des charges 267-130

Ces précisions concernent le cahier des charges pour une activité de transports de passagers de type croisière lacustres – emplacement 267-130

Comme indiqué dans le paragraphe 5.1 du cahier des charges, l'État se réservait le droit d'apporter des précisions jusqu'au 20 mars 2023.

Pour chaque paragraphe concerné, le texte initial est repris et les précisions apparaissent en gras souligné.

- **Paragraphe 5.3 : Remise des candidatures et projets**

« Le dossier constitué devra être remis avant le **11 avril 2023 à 16 heures** :

- soit par voie électronique (au format PDF) à l'adresse suivante : ddt-see-la@haute-savoie.gouv.fr. **ATTENTION : la taille du courrier électronique doit être strictement inférieure à 10Mo pour que celui-ci soit réceptionné. Au besoin, une plateforme de transfert de fichiers pourra être utilisée (par exemple : <https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr>) ;**
- soit remis en main propre contre récépissé (voir document en annexe) à l'accueil de la DDT – 15 rue Henry Bordeaux – 74000 ANNECY aux horaires d'ouverture au public (du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) ;
- soit par voie postale, en recommandé avec accusé-réception, à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie
Service eau-environnement / Cellule lac d'Annecy
15 rue Henry Bordeaux
74 998 Annecy cedex 9

Dans l'objet du message électronique ou sur le courrier postal figurera la mention :
« Candidature transport de passagers 267-130 à Sevrier 2023 »

Il sera accusé réception à chaque dossier électronique déposé dans le délai imparti, sous 48 heures (jours ouvrés). En l'absence de retour de la DDT, il appartient au candidat de s'assurer de la bonne réception de son offre.

Tout dossier de candidature reçu par la DDT de la Haute-Savoie au-delà de la limite de réception des offres ou remis via un autre mode de transmission que ceux présentés ci-dessus ne sera pas retenu.

La DDT 74 / Service eau-environnement / Cellule lac d'Annecy pourra prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute information complémentaire qu'elle jugera utile au traitement de l'offre du candidat, après ouverture de cette dernière. »

Le chef du service eau-environnement



Damien ASSADET